

# L'e-commerce de détail en 2019 : un marché à parts égales entre les entreprises de vente à distance et celles de vente en magasin

Insee Première • n° 1932 • Décembre 2022



En 2019, le secteur du commerce de détail représente le quart du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers réalisées sur Internet.

Les unités légales – sociétés ou entreprises individuelles – réalisant ces ventes sont indépendantes dans la très grande majorité des cas, mais 8 % d'entre elles appartiennent à un groupe de sociétés. Les sociétés organisées en groupe couvrent 79 % du montant des ventes au détail sur Internet.

63 % des unités légales commerçantes en ligne sont indépendantes et spécialisées dans la vente à distance ou appartiennent à un groupe spécialisé dans la vente à distance. La grande majorité des autres (28 %) sont des magasins ou font partie d'un groupe dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin mais qui pratique par ailleurs le *drive* ou la livraison à domicile. Ces entreprises qui privilégient la vente en magasin réalisent pourtant la moitié du montant du commerce de détail en ligne.

Les grandes entreprises réalisent la moitié du commerce de détail en ligne. Les dix plus grandes unités légales réalisent à elles seules 40 % du chiffre d'affaires du commerce en ligne et appartiennent toutes à un groupe de sociétés.

Lors de la crise sanitaire de la Covid-19, Internet a permis aux entreprises de poursuivre les ventes aux particuliers malgré un accès limité aux magasins ► **encadré**. Si le contexte épidémique a mis en avant ce mode de vente, celui-ci n'est pas nouveau. En 2019, 70 % des personnes avaient en effet réalisé un achat sur Internet, et déjà 40 % en 2009.

De façon précise, la **vente en ligne** regroupe toutes les ventes pour lesquelles la commande a été passée **sur Internet**.

L'ensemble des secteurs d'activité y ont recours, qu'il s'agisse de vente de biens (produits alimentaires, biens culturels, etc.) ou de vente de services (réservation de voyages, abonnements pour l'électricité, etc.). Cette publication porte sur la vente en ligne de biens aux particuliers dans le commerce de détail (hors automobiles et motocycles), secteur d'activité qui réalise 25 % du chiffre d'affaires total de vente en ligne aux particuliers, soit 27 milliards d'euros. L'industrie et les services réalisent respectivement 32 % et 35 % du chiffre d'affaires total de vente en ligne aux particuliers, tandis que le commerce de gros et l'automobile en réalisent respectivement 6 % et 2 %.

Dans cette étude, les **sociétés** et les **entreprises individuelles** du commerce de détail réalisant des ventes en ligne auprès des particuliers sont qualifiées

d'unités légales commerçantes en ligne. En 2019, 12 % des **unités légales** de commerce de détail ont recours à la vente à distance, canal qui se compose de la vente en ligne (majoritaire) et de la vente par correspondance, contre 6 % en 2009. La vente à distance représente 7 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2019, contre 4 % en 2009.

## 79 % du montant des ventes en ligne sont réalisés par des unités appartenant à des groupes de sociétés

Parmi les unités légales commerçantes en ligne, la grande majorité sont des unités indépendantes constituant une **entreprise** autonome, mais 8 % appartiennent à une entreprise réunissant plusieurs unités

### ► Encadré - Crise sanitaire et commerce en ligne

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a bouleversé les habitudes de vente des entreprises : Internet a permis la poursuite des ventes aux particuliers malgré un accès limité aux magasins. L'évolution médiane entre 2019 et 2020 du chiffre d'affaires des unités légales commerçantes en ligne est de + 7 %, contre - 1 % pour les unités légales ne déclarant pas de ventes sur Internet avant la pandémie. Ce résultat général recouvre une grande disparité entre les secteurs. Dans le secteur de la vente à distance, l'évolution médiane est la plus favorable, s'élevant à + 14 %. En revanche, parmi les magasins de vente alimentaire, l'évolution médiane du chiffre d'affaires pour les commerçants en ligne n'est que de + 3 %, contre + 8 % pour les unités qui font exclusivement de la vente en magasin. Dans les magasins de vente non alimentaire, l'évolution médiane du chiffre d'affaires des unités commerçantes en ligne est de + 4 % (- 7 % pour les non commerçantes en ligne).

Le nombre d'unités légales indépendantes de vente en magasin ayant recours à la vente en ligne a augmenté entre 2019 et 2020. En 2020, 2 % des unités légales du commerce de détail qui ne réalisaient pas de vente en ligne auparavant ont eu recours aux ventes sur Internet. Il s'agit d'unités indépendantes dans sept cas sur dix. En particulier, 10 % de ces nouveaux commerçants en ligne sont des indépendants qui étaient déjà spécialisés dans la vente à distance ou à domicile : les ventes sur Internet ont remplacé ou se sont mises en place en parallèle des ventes par correspondance ou à domicile. De façon similaire, 11 % des nouveaux acteurs du commerce en ligne sont des indépendants qui étaient présents sur les **éventaires** et marchés et qui ont ainsi diversifié leurs formes de vente. Les magasins indépendants de produits alimentaires ou non alimentaires représentent respectivement 8 % et 33 % des nouveaux acteurs du commerce en ligne. Dans deux cas sur dix, les unités légales nouvelles commerçantes en ligne appartiennent à une entreprise qui n'est pas spécialisée dans la vente à distance et n'a pas une activité de vente en magasin, ces entreprises étant peu concernées par les ventes sur Internet en 2019 (9 % des e-commerçants en 2019).

légales au sein d'un **groupe de sociétés**. Ces entreprises composées de plusieurs unités légales réalisent 79 % de l'ensemble du chiffre d'affaires du commerce de détail en ligne.

Les entreprises peuvent réaliser l'ensemble de leurs activités de vente sur Internet ou bien utiliser la vente sur Internet seulement en complément de la vente en magasin (par exemple les hypermarchés proposant un service de *drive*). Les ventes sur Internet sont réalisées sur leur propre site web ou *via* une place de marché comme *Amazon*, *Booking*, *Cdiscount*, *eBay*, etc.

En 2019, 63 % des unités légales du commerce de détail qui vendent en ligne appartiennent à une entreprise spécialisée dans la vente à distance (ou bien, en cas d'indépendance, sont elles-mêmes spécialisées dans la vente à distance) ► **figure 1**. Ces unités légales réalisent 49 % du chiffre d'affaires total du commerce de détail en ligne. Seulement 1 % d'entre elles appartiennent à un groupe de sociétés et pourtant totalisent 63 % du montant de commerce en ligne des entreprises spécialisées dans la vente à distance ► **figure 2**.

En 2019, les ventes par Internet représentent 89 % de la vente à distance. Dans la majorité des cas, la vente en ligne correspond donc à l'activité principale des entreprises de vente à distance. 79 % des unités légales commerçantes en ligne des entreprises spécialisées dans la vente à distance sont des **pure-players** ou **quasi pure-players** ► **figure 3**. Pour les autres unités légales, Internet n'est pas la seule forme de vente à distance : ces unités de vente à distance sont dites **principalement e-commerçantes** ou **diversifiées**, selon la part que les ventes en ligne représentent dans leur chiffre d'affaires.

### Internet utilisé en complément par les entreprises qui vendent principalement en magasin

28 % des unités légales commerçantes en ligne sont spécialisées dans la vente en magasin ou appartiennent à des entreprises qui comprennent au moins une unité légale de vente en magasin et dont l'activité principale n'est pas la vente à distance. Elles réalisent 50 % du chiffre d'affaires du commerce de détail en ligne. Parmi ces entreprises dont la **forme de vente privilégiée** est la vente en magasin, une très large majorité des unités légales commerçantes en ligne sont des « **clic et magasin** » qui pratiquent le *drive* et la livraison à domicile.

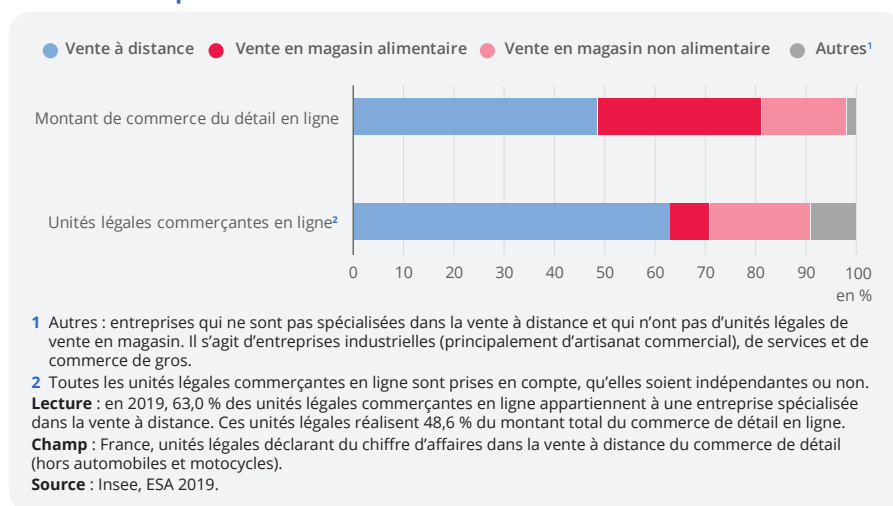
En 2019, parmi l'ensemble des unités légales commerçantes en ligne, seules 8 % sont des

magasins alimentaires ou appartiennent à des entreprises réalisant l'essentiel de leurs ventes en magasin alimentaire, mais elles totalisent 33 % du chiffre d'affaires du commerce de détail en ligne, plus de huit fois sur dix en « clic et magasin ». Pour 83 % de ces unités légales, l'activité principale de l'entreprise relève d'ailleurs du commerce de détail alimentaire, c'est-à-dire que les ventes alimentaires représentent la majorité du chiffre d'affaires : 42 % sont dans une entreprise de supérettes, de supermarchés ou d'hypermarchés, 41 % dépendent d'une entreprise de vente alimentaire spécialisée (pain, viande, poisson, etc.) ► **figure 4**. Les entreprises auxquelles appartiennent les autres unités légales relèvent plutôt de l'artisanat commercial avec une activité marginale de vente au détail en magasin

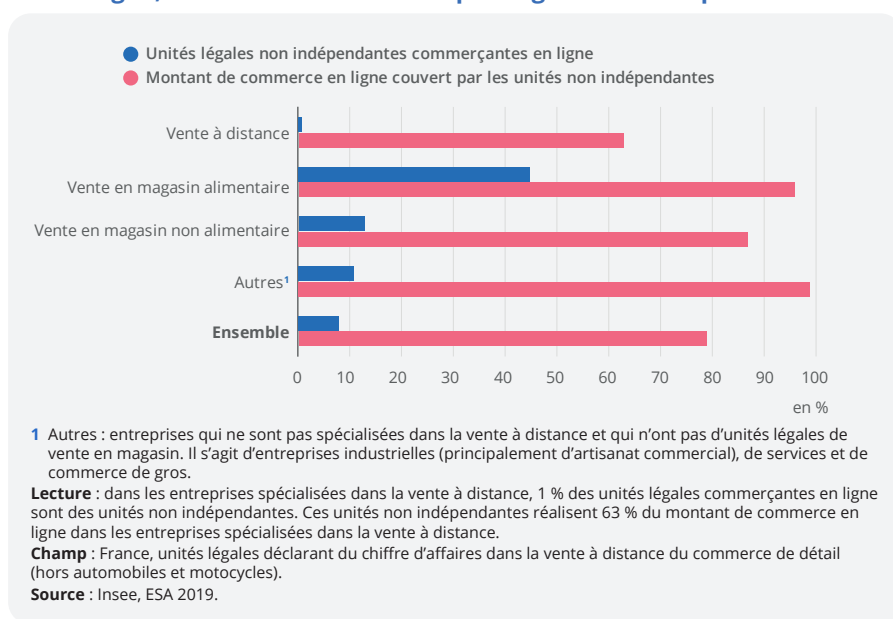
alimentaire. Dans tous les cas, les unités légales organisées en groupes de sociétés sont minoritaires (45 %) mais réalisent 96 % du montant de commerce en ligne des entreprises dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin alimentaire.

En 2019, 20 % des unités légales commerçantes en ligne sont des magasins non alimentaires ou appartiennent à des entreprises qui réalisent l'essentiel de leurs ventes en magasin non alimentaire. Ces unités réalisent 17 % du montant du commerce de détail en ligne. Parmi elles, 97 % appartiennent à une entreprise de magasin de produits non alimentaires ; plus particulièrement, 45 % dépendent d'un magasin d'équipement de la personne ou de la maison et 18 % d'un

### ► 1. Répartition des unités légales commerçantes en ligne et du montant du e-commerce de détail en ligne, selon la forme de vente privilégiée de l'entreprise



### ► 2. Part des unités légales non indépendantes dans l'ensemble des unités légales commerçantes en ligne et dans le montant du commerce de détail en ligne, selon la forme de vente privilégiée de l'entreprise



magasin de biens culturels. Presque toutes (99 %) sont des « clic et magasin ». 13 % de ces unités légales commerçantes en ligne sont non indépendantes et elles réalisent 87 % du montant de commerce en ligne dans les entreprises dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin non alimentaire.

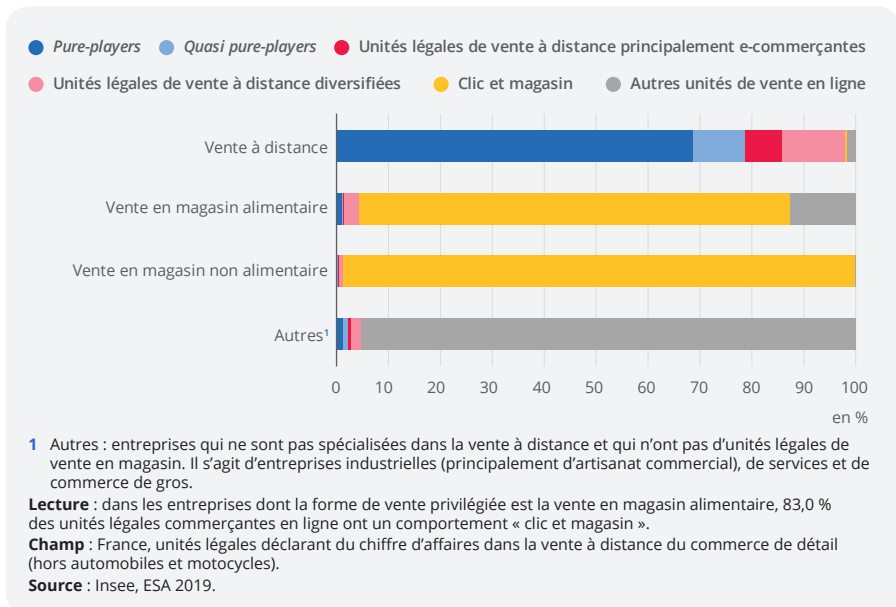
Enfin, 9 % des unités légales commerçantes en ligne font partie d'entreprises qui ne sont pas spécialisées dans la vente à distance et qui n'ont pas d'unité légale de vente en magasin. Elles se répartissent dans des entreprises d'artisanat commercial (63 %), de services (24 %) et de commerce de gros (10 %). Pour 95 % d'entre elles, la vente sur Internet est une activité secondaire, et elles réalisent une faible part du montant global de commerce de détail en ligne (2 %).

### Les grandes entreprises génèrent la moitié du chiffre d'affaires sur Internet

Les **grandes entreprises (GE)** génèrent à elles seules 47 % du montant de commerce de détail en ligne en 2019 ► **figure 5**. Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** en représentent 22 %, les **petites et moyennes entreprises (PME)** et les **microentreprises**, respectivement 20 % et 11 %. Ce résultat varie selon la forme de vente privilégiée par les entreprises : 71 % du montant des ventes en ligne des entreprises pour lesquelles la vente en magasin alimentaire est privilégiée sont dus aux GE, contre respectivement 43 % et 34 % pour les entreprises pour lesquelles c'est la vente en magasin non alimentaire et celles spécialisées dans la vente à distance. Les ETI couvrent 38 % du montant de vente en ligne des entreprises dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin non alimentaire, contre respectivement 18 % et 17 % dans les entreprises spécialisées dans la vente à distance et dans celles dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin alimentaire.

64 % des unités légales commerçantes en ligne appartenant à un groupe font partie d'une PME. Les autres unités rattachées à un groupe se répartissent dans les ETI, les microentreprises (16 % chacune) et les GE (4 %). Au sein des entreprises dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin alimentaire, les unités appartenant à un groupe sont rattachées à une PME dans 82 % des cas et à une microentreprise dans seulement 0,4 % des cas. Lorsqu'une unité légale e-commerçante appartient à une entreprise dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin non alimentaire, elle fait partie d'une PME dans la moitié des cas. Dans ces entreprises, la part d'unités non indépendantes commerçantes en ligne appartenant à une microentreprise atteint 28 %.

### ► 3. Répartition des unités légales commerçantes en ligne par comportement de vente, selon la forme de vente privilégiée de leur entreprise



### ► 4. Répartition des unités légales commerçantes en ligne selon le secteur d'activité principale et la forme de vente privilégiée de leur entreprise

Secteur d'activité de l'entreprise	Vente à distance	Vente en magasin		Autres¹
		Alimentaire	Non alimentaire	
<b>Commerce automobile</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Commerce de gros</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>9,5</b>
<b>Services</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>24,1</b>
<b>Industrie manufacturière</b>	<b>0,0</b>	<b>16,4</b>	<b>0,8</b>	<b>66,3</b>
Artisanat commercial	0,0	15,8	0,0	62,7
Autre	0,0	0,6	0,8	3,6
<b>Commerce de détail</b>	<b>100,0</b>	<b>83,1</b>	<b>97,2</b>	<b>0,0</b>
Vente en magasin alimentaire	0,0	83,1	0,0	0,0
Vente en magasin non alimentaire	0,0	0,0	97,2	0,0
Vente à distance	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**1** Autres : entreprises qui ne sont pas spécialisées dans la vente à distance et qui n'ont pas d'unités légales de vente en magasin. Il s'agit d'entreprises industrielles (principalement d'artisanat commercial), de services et de commerce de gros.

**Lecture** : en 2019, 15,8 % des unités légales commerçantes en ligne appartenant à des entreprises dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin alimentaire relèvent du secteur de l'artisanat commercial, contre 83,1 % pour le secteur du commerce de détail.

**Champ** : France, unités légales déclarant du chiffre d'affaires dans la vente à distance du commerce de détail (hors automobiles et motocycles).

**Source** : Insee, ESA 2019.

### ► 5. Répartition des unités légales commerçantes en ligne et des ventes par Internet selon la catégorie d'entreprise

Forme de vente privilégiée de l'entreprise	Répartition des unités légales non indépendantes commerçantes en ligne				Répartition du montant du commerce de détail en ligne¹			
	Microentreprise	PME	ETI	GE	Microentreprise	PME	ETI	GE
Vente à distance	7,2	62,1	29,6	1,1	18,6	29,7	17,6	34,1
Vente en magasin alimentaire	0,4	82,1	14,2	3,3	0,9	11,4	16,9	70,8
Vente en magasin non alimentaire	28,0	49,7	14,8	7,5	8,2	11,1	37,5	43,2
Autres²	47,1	36,2	15,7	1,0	1,8	22,6	73,5	2,1
<b>Ensemble</b>	<b>16,0</b>	<b>63,8</b>	<b>16,0</b>	<b>4,2</b>	<b>10,7</b>	<b>20,4</b>	<b>21,9</b>	<b>47,0</b>

**1** Unités légales indépendantes ou non. Si l'unité légale n'est pas indépendante, la catégorie est celle de l'entreprise à laquelle elle appartient. Sinon, il s'agit de sa propre catégorie.

**2** Autres : entreprises qui ne sont pas spécialisées dans la vente à distance et qui n'ont pas d'unités légales de vente en magasin. Il s'agit d'entreprises industrielles (principalement d'artisanat commercial), de services et de commerce de gros.

**Note** : PME : petites et moyennes entreprises, ETI : entreprises de taille intermédiaire, GE : grandes entreprises.

**Lecture** : les unités légales non indépendantes commerçantes en ligne des entreprises spécialisées dans la vente à distance appartiennent à une PME dans 62,1 % des cas. Dans ces mêmes entreprises, 29,7 % du chiffre d'affaires des ventes sur Internet sont réalisés par des unités légales appartenant à une PME.

**Champ** : France, unités légales déclarant du chiffre d'affaires dans la vente à distance du commerce de détail (hors automobiles et motocycles).

**Source** : Insee, ESA 2019.

Pour les unités légales commerçantes en ligne indépendantes, la répartition par catégorie de taille est plus uniforme : ce sont des microentreprises dans 96 % des cas.

## Un commerce de détail en ligne concentré, quelle que soit la forme de vente privilégiée de l'entreprise

En 2019, dans le secteur du commerce de détail, les dix unités légales ayant les plus gros chiffres d'affaires concentrent à elles seules 40 % du montant total de commerce de détail en ligne. Il s'agit d'unités légales non

indépendantes. Parmi celles-ci, quatre sont dans une entreprise de vente à distance, cinq dans une entreprise dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin alimentaire et une dans une entreprise dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin non alimentaire.

Neuf ventes par Internet sur dix sont réalisées par 4 % des unités légales commerçantes en ligne. Parmi ces unités légales, 42 % appartiennent à une entreprise dont la forme de vente privilégiée est la vente en magasin et 54 % à une entreprise de vente à distance. La moitié de ces unités

légales sont indépendantes. Selon la forme de vente privilégiée par les entreprises, la concentration est variable : les dix plus grandes unités légales des entreprises pour lesquelles c'est la vente en magasin alimentaire couvrent 64 % du montant total de commerce de détail en ligne, contre 40 % pour les entreprises pour lesquelles c'est la vente en magasin non alimentaire et 47 % pour les entreprises de vente à distance. ●

Caroline Imberti (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Sources

L'**enquête sectorielle annuelle (ESA)** vise à repérer les différentes activités exercées par les entreprises, *via* la ventilation de leur chiffre d'affaires par branche (nomenclature dédiée au classement sectoriel), permettant d'en déduire leur activité principale (APE). Elle permet aussi d'observer les restructurations juridiques qui affectent la vie des entreprises, de compléter la déclaration fiscale sur certains aspects liés à l'investissement ou à l'emploi, et de décrire les principales caractéristiques de chaque secteur économique. L'enquête ESA fait partie intégrante du dispositif É sane d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise. Ses résultats sont intégrés aux statistiques structurelles d'entreprises produites par ce dispositif.

### ► Définitions

La **vente en ligne**, appelée également le **e-commerce** ou encore la **vente sur Internet**, correspond aux transactions commerciales utilisant l'Internet ou d'autres réseaux informatiques impliquant un changement de propriété du bien ou du service commandé. Les biens et les services font l'objet d'une commande déposée *via* ces réseaux, mais le paiement et la livraison ultime du bien ou du service peuvent être effectués par des méthodes traditionnelles.

Un **éventaire** est un étalage en plein air, à l'extérieur d'une boutique (sur la voie publique, sur un marché, etc.).

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé (morale ou physique). À partir du millésime 2017, la statistique structurelle d'entreprises est diffusée entièrement selon la définition économique de l'entreprise (telle que précisée par le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie).

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise peut recouvrir trois cas de figure distincts : une unité légale indépendante (entreprise mono-unité légale), un groupe de sociétés, une sous-partie d'un groupe de sociétés.

Un **groupe de sociétés** est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle.

Un **pure-player** est une unité légale qui appartient au secteur de la vente à distance et qui réalise au moins 95 % de ses ventes sur Internet. Un **quasi pure-player** réalise entre 80 % et 95 % de ses ventes sur Internet.

Une unité légale de vente à distance est **principalement e-commerçante** si son activité principale est la vente à distance et qu'elle réalise 50 % à 80 % de ses ventes sur Internet. Une unité légale de vente à distance est **diversifiée** si elle réalise moins de 50 % de ses ventes sur Internet.

La **forme de vente privilégiée** d'une entreprise est la vente en magasin si son activité principale (APE) appartient au commerce de détail en magasin ou bien si elle possède au moins une unité légale dont l'activité principale est incluse dans le commerce de détail en magasin. Par exemple, une entreprise industrielle comportant une unité légale de vente en magasin est classée comme ayant pour forme de vente privilégiée la vente en magasin.

Les unités légales « **clic et magasin** » correspondent à des magasins qui déclarent des ventes en ligne.

Une **grande entreprise (GE)** est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés, avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Une **entreprise de taille intermédiaire (ETI)** est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Un **microentreprise** est une PME occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

### ► Pour en savoir plus

- **Montecino I.**, « Une forte augmentation du commerce de détail en ligne entre 2009 et 2019, portée par le développement des ventes à distance des grands commerçants traditionnels », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Cohen C.**, « Le commerce électronique, révélateur d'une fracture numérique entre sociétés », *Insee Focus* n° 147, mars 2019.
- **Bouziani Z., Ferrante A.**, « Le commerce électronique en 2012 - Les *pure-players* dominent les ventes web du commerce de détail », *Insee Première* n° 1489, février 2014.

Direction générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la  
publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

Rédaction :  
A. Dugué

Maquette :  
R. Pinelli-Van Bauce  
B. Rols

@InseeFr  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Code Sage : IP221932  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2022  
Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source et  
de l'auteur

